

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**N° 2018 - 08 :** **Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre  
Unité pastorale Chez Paccot  
« Amélioration de l'accès à la ressource en eau et potabilisation »**

Le « **26 mars 2018 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

Christian ANSELME  
Marc CHUARD  
Michel MATHIEU  
Serge FARINELLI  
Michel BASTARD-ROSSET  
Gérard LEVET

**Assistaient également :**

Aurélié CORBET, Service des finances Fillière  
Guillaume CHANDELLIER, Directeur Général Fillière  
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Georges FASTIER, Comptable public Annecy le Vieux  
**Avait donné pouvoir :**  
Éric CROSETI à Michel BASTARD-ROSSET  
Elie FARINELLI à Serge FARINELLI

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire le projet de potabilisation de l'eau à l'unité pastorale Chez Paccot. Il s'agira d'installer un stérilisateur UVc.

Il est exposé aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

**295,00 € pour un montant estimé de 2 906,60 euros TTC de travaux**

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale Chez Paccot.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 295,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme

**Le Président  
Christian ANSELME**

**AFP des GLIERES  
Le Président  
Christian ANSELME**

